



Angers, lundi 30 août 2021

## La Ville d'Angers inaugure un espace de plein air pour la musique

**Christophe BÉCHU, maire d'Angers, en présence de Karine ENGEL, Adjointe à la Citoyenneté et de Nicolas DUFETEL, Adjoint à la Culture ont inauguré ce lundi 30 août 2021 au parc Saint-Serge un lieu de plein air dédié à la musique.**

Dans le cadre du développement de l'offre culturelle, la Ville d'Angers poursuit son engagement auprès des différents acteurs et participe ainsi à la dynamique événementielle musicale.

Issu du budget participatif, le projet intitulé « lieu de plein air pour la musique », porté par une dizaine d'associations a été plébiscité par les angevins en 2018. Doté d'un budget de 55 000 €, la réalisation de ce projet va permettre l'organisation d'événements diurnes ou nocturnes avec une jauge comprise entre 50 et 500 personnes.

### Un kit prêt à l'emploi

2 containers de 33 m<sup>3</sup> chacun sont positionnés au parc Saint-Serge. Ils contiennent tout le matériel nécessaire à l'organisation d'un événement musical, que ce soit du matériel électrique, du matériel de scène, de rangement, de nettoyage ou encore des éléments d'ombrage et de terrassement. Seul le matériel de sonorisation est stocké ailleurs par les services de la ville afin de ne pas être endommagé par les conditions de stockage en extérieur.

### Comment bénéficier de cet équipement ?

Toute association culturelle peut solliciter l'utilisation de ce nouvel équipement. Pour cela, il faut contacter le service événementiel de la Direction Cultures, Patrimoines, Créations afin de présenter le projet d'évènement. Une fois validé, une Convention de mise à disposition à titre gracieux de l'équipement est signée avec la Ville ainsi qu'une charte annexée qui cadre les modalités d'utilisation de celui-ci.

Le matériel de sonorisation adapté sera mis à disposition selon la typologie de chaque projet.

Un sonomètre sera obligatoirement installé afin de limiter et de contrôler le volume sonore de chaque événement qui doit être en conformité avec celui mentionné dans la Convention.

L'évènement doit se terminer avant minuit avec une tolérance jusqu'à 1 h du matin pour finaliser le rangement du matériel.

### 1<sup>er</sup> événement le 16 septembre

Le 1<sup>er</sup> événement programmé sera le concert de rentrée étudiante, prévu le jeudi 16 septembre. L'accès à ce concert sera libre et gratuit.